



Conseil économique et social

Distr. générale
15 janvier 2020
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Cinquante-troisième session

30 mars-3 avril 2020

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

Débat général : mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national

Flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément aux recommandations formulées dans le rapport intitulé « Flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement », établi pour la cinquante-deuxième session de la Commission de la population et du développement (E/CN.9/2019/4), le présent rapport fait le point sur les plus récentes tendances de l'aide publique au développement (APD). Le Programme d'action convenu à la Conférence internationale sur la population et le développement a intégré des composantes chiffrées. L'analyse de l'APD présentée ci-après traite de ces composantes – la santé sexuelle et procréative, la planification familiale et les maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH ; et l'analyse des données et des politiques en matière de population ; cette analyse est complétée par une autre qui porte sur l'APD relative au thème de chaque session de la Commission. Pour 2020, la Commission a pour thème les liens entre population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable.

Entre 2017 et 2018, les dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique au développement ont chuté. Cette baisse a eu une incidence particulièrement négative sur les pays les moins avancés, comme l'a noté l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Dans ce contexte, le présent rapport met en évidence les changements intervenus dans le niveau et la distribution de l'aide entre

* E/CN.9/2020/1.



2016 et 2017, dernière année pour laquelle on dispose de données ventilées par secteur au moment de la rédaction du présent document. Dans les répartitions de l'aide, il est montré qu'entre 2016 et 2017, l'aide destinée aux questions relatives à la population a augmenté. L'aide pour la santé sexuelle et procréative allouée par des donateurs publics et privés est passée de 10 110 millions à 11 201 millions de dollars (soit de 6,35 à 6,98 dollars par femme en âge de procréer dans les pays en développement), et l'aide pour l'analyse des données et des politiques en matière de population provenant de la même catégorie de donateurs est passée au total de 243 à 339 millions de dollars. Si les pays membres du Comité d'aide au développement sont les donateurs les plus importants dans le domaine de la santé sexuelle et procréative, les institutions multilatérales le sont dans celui de l'analyse des données et des politiques en matière de population. De plus, un nombre croissant de donateurs privés font état de l'aide qu'ils consacrent aux questions relatives à la population ou de l'augmentation de cette aide. S'agissant de l'APD pour la sécurité alimentaire et la nutrition, la part la plus grande est versée aux politiques et à la gouvernance, une part relativement réduite de l'APD étant destinée à la production agricole. Dans l'ensemble, l'aide allouée par les pays développés à l'agriculture dans les pays en développement demeure faible, notamment par rapport aux estimations du montant total de l'aide que ces pays développés accordent à leur agriculture nationale.

I. Introduction

1. Conformément aux recommandations formulées dans le rapport intitulé « Flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement », établi par la cinquante-deuxième session de la Commission de la population et du développement (E/CN.9/2019/4), le présent rapport fait le point sur les tendances les plus récentes de l'aide publique au développement (APD). Le Programme d'action convenu à la Conférence internationale sur la population et le développement a intégré des composantes chiffrées. L'analyse de l'APD présentée ci-après traite de ces composantes – la santé sexuelle et procréative, la planification familiale et les maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH ; et l'analyse des données et des politiques en matière de population ; cette analyse est complétée par une autre qui porte sur l'APD relative au thème de chaque session de la Commission. Conformément au thème retenu pour 2020, ce sont les flux d'APD pour la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable qui seront analysés dans le présent rapport.

2. La section II du présent rapport fournit un aperçu de l'ensemble des tendances de l'APD. L'APD allouée aux composantes chiffrées du Programme d'action fait l'objet d'un examen à la section III. La section IV porte sur l'APD pour la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable, et la section V contient un résumé ainsi que des conclusions. Si le rapport de l'année précédente traitait des flux de l'APD pour la période allant de 1994 à 2019 – pour marquer le vingt-cinquième anniversaire du Programme d'action de la Conférence internationale –, le présent rapport aborde la période qui commence en 2010. Pour un examen du montant total des flux de l'APD, l'année la plus récente dont il est tenu compte est l'année 2017. Le fait de s'intéresser à une période plus courte permet d'utiliser dans le présent rapport une série de dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique au développement au lieu de la série d'engagements d'APD à laquelle l'analyse de l'année précédente avait eu recours. L'analyse des données d'APD par secteur – qui est un élément essentiel du présent rapport – se fonde sur le Système de notification des pays créanciers de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Dans tous les cas, les flux d'APD sont établis en dollars des États-Unis constants.

3. Le problème qui consiste à assurer de manière viable la sécurité alimentaire d'une population mondiale importante et croissante continue à prendre de l'ampleur. Non seulement la dégradation de l'environnement sape les efforts déployés pour stimuler la production agricole, mais les modèles actuels de production agricole contribuent également à cette dégradation. La viabilité de la production et de la consommation alimentaires est un impératif pour chacun de nous et pour la planète. Complétant les rapports mondiaux et programmatiques sur la population, la sécurité alimentaire et le développement durable adressés à la Commission de la population et du développement¹, le présent rapport examine l'aide au développement dans ces domaines.

¹ Le rapport du Secrétaire général sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable (E/CN.9/2020/2) et le rapport du Secrétaire général sur les programmes et interventions aux fins de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et leur contribution à la population, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement durable (E/CN.9/2020/3).

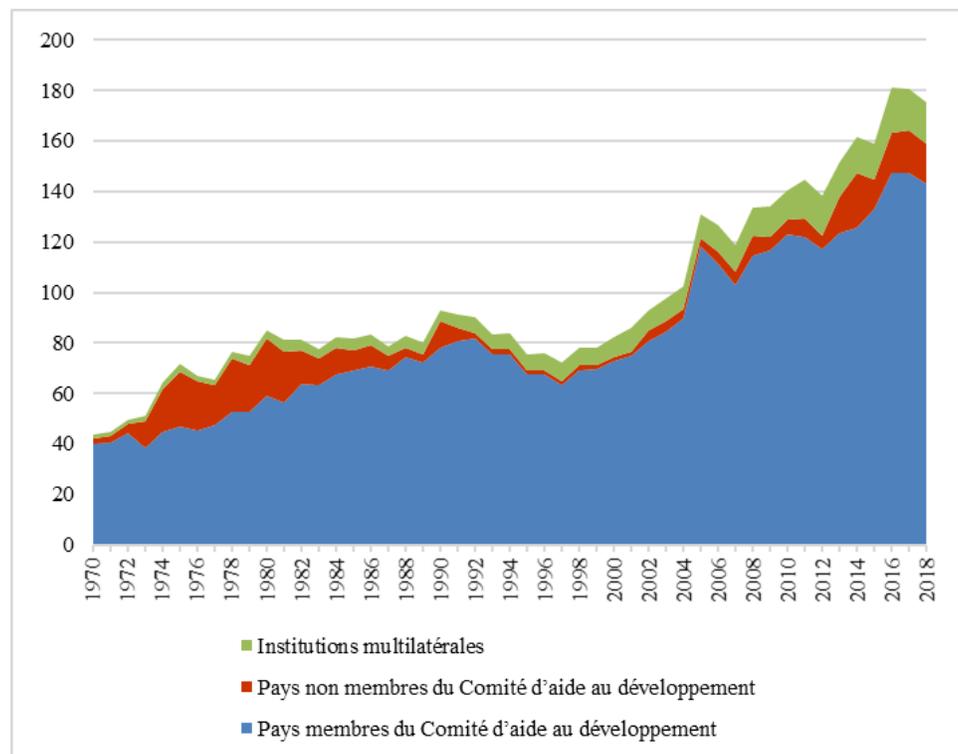
II. Tendances générales de l'aide publique au développement

4. Comme il a été noté dans le rapport de l'année précédente, l'APD s'est stabilisée entre 2016 et 2017. Ainsi que le met en évidence la figure I ci-après, les dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique au développement ont chuté entre 2017 et 2018. Cette baisse est le reflet des dépenses d'APD faites par les pays membres du Comité d'aide au développement, les pays non membres du Comité d'aide au développement et les institutions multilatérales à des degrés divers. Au total, les dépenses d'APD en 2018 ont été inférieures de 5,5 milliards de dollars par rapport au niveau de celles de 2017. Cette diminution est imputable à une baisse des dépenses réalisées par les pays membres du Comité d'aide au développement à hauteur de 2,7 %, soit 3,9 milliards de dollars, par les pays non membres du Comité d'aide au développement à hauteur de 7,1 %, soit 1,2 milliard de dollars, et par les institutions multilatérales à hauteur de 1,9 %, soit 0,3 milliard de dollars, par rapport à l'année précédente.

Figure I

Aide publique au développement versée par les pays membres du Comité d'aide au développement, les pays non membres du Comité d'aide au développement et les institutions multilatérales, 1970-2018

(En milliards de dollars des États-Unis constants)



Source : Statistiques de l'OCDE sur le développement international. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/development/financing-sustainable-development/development-finance-data/idsonline.htm.

Note : De nombreux donateurs bilatéraux acheminent l'aide par l'intermédiaire d'institutions multilatérales. Si l'aide est versée par les institutions multilatérales, elle est comptabilisée en tant que dépenses multilatérales et non bilatérales.

5. L'OCDE a constaté que les pays les plus pauvres, c'est-à-dire les pays les moins avancés du monde, étaient particulièrement touchés par la baisse de l'APD. Elle a noté que cette baisse était en grande partie imputable à la diminution de l'aide consacrée à l'accueil des réfugiés, en raison du ralentissement des arrivées et du renforcement des règles sur la nature des frais de séjour des réfugiés pouvant être couverts par des budgets d'aide publique².

6. La baisse de l'APD versée aux pays les moins avancés est particulièrement marquée avec la nouvelle méthode de calcul de l'équivalent-don utilisée par l'OCDE pour estimer les flux d'APD (voir encadré 1). Dans le présent rapport, la méthode des flux de trésorerie continue toutefois d'être employée car la nouvelle méthode n'est disponible que depuis 2018, et une ventilation de l'aide par secteur, qui est essentielle à l'analyse présentée ici, repose en grande partie sur des données de séries chronologiques allant jusqu'à 2017. Cependant, une fois que la nouvelle méthode sera également appliquée aux données de l'APD par secteur qui sont utilisées pour le présent rapport, elle inaugurerait en effet une nouvelle série de l'APD, ce qui rendrait difficile l'établissement de comparaisons avec les niveaux et tendances d'APD antérieurs.

7. L'utilisation de la méthode des flux de trésorerie à des fins de comparaison entre 2018 et 2017 permet d'observer que l'APD bilatérale allouée aux pays les moins avancés a baissé de 2,7 % en termes réels après 2017. En 2018, les dépenses d'APD se sont accrues dans 17 pays donateurs, les augmentations les plus importantes ayant concerné la Hongrie, l'Islande et la Nouvelle-Zélande, alors qu'elles ont diminué dans 12 pays, les baisses les plus importantes ayant été enregistrées en Autriche, en Finlande, en Grèce, en Italie, au Japon et au Portugal. Ces diminutions s'expliquent en partie par le fait que les donateurs considèrent les ressources consacrées aux réfugiés comme des dépenses d'APD et tiennent également à la baisse du nombre des arrivées de réfugiés.

Encadré 1

La nouvelle méthode de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour estimer les flux d'aide publique au développement

La publication des chiffres de l'APD de 2018 inaugure l'adoption de la méthode de l'équivalent-don sur laquelle le Comité d'aide au développement s'est accordé en 2014. Cette méthode permet une comparaison plus fidèle à la réalité entre les dons, qui ont représenté 83 % de l'APD bilatérale en 2018, outre les prêts qui ont compté pour 17 %. Alors qu'auparavant, la valeur nominale d'un prêt était comptabilisée en tant qu'APD et que les remboursements en étaient progressivement déduits, selon la nouvelle méthode de l'équivalent-don, seul l'élément de libéralité, soit le montant auquel le fournisseur d'aide renonce en prêtant à un taux inférieur au marché, entre dans la mesure de l'APD. Les paramètres du prêt sont définis de sorte que les donateurs ne peuvent consentir des prêts aux pays pauvres qu'à des conditions très préférentielles. Comme ce nouveau chiffre relatif à l'équivalent-don n'est pas comparable avec les données historiques de l'APD, les chiffres de 2018 inaugurent donc une nouvelle série de données d'APD calculées sur la base de l'équivalent-don.

² OCDE, « Repli de l'aide au développement en 2018, en particulier vers les pays qui en ont le plus besoin », communiqué de presse, 10 avril 2019.

L'APD des pays membres du Comité d'aide au développement a totalisé 153 milliards de dollars en 2018, selon le calcul basé sur la méthode de l'équivalent-don. D'après la méthode fondée sur les flux de trésorerie qui était utilisée par le passé, l'APD des pays membres du Comité d'aide au développement a été en 2018 de 149,3 milliards de dollars, soit de 2,7 % inférieure en termes réels à celle de 2017. Si l'on fait abstraction de l'aide allouée à la gestion et à l'accueil des réfugiés, l'APD a été stable entre 2017 et 2018.

La méthode de l'équivalent-don a essentiellement une incidence sur les chiffres des pays dont le rapport entre prêts et dons dans l'APD était élevé en 2018, comme le Japon (dont l'APD calculée sur la base de l'équivalent-don est supérieure de 41 % au chiffre obtenu sur la base des flux de trésorerie), le Portugal (où elle est supérieure de 14 %), l'Espagne (où elle est supérieure de 11 %), l'Allemagne (où elle est inférieure de 3,5 %) ainsi que la Belgique, la France et la République de Corée (où l'APD, pour les trois pays, est inférieure de 3 %). L'incidence de la nouvelle méthode est à peine perceptible pour l'APD des pays dont l'aide prend majoritairement la forme de dons. Selon la méthode de l'équivalent-don, les pays membres du Comité d'aide au développement en tant que groupe ont alloué 0,31 % de leur revenu national brut à l'aide au développement, pourcentage bien inférieur à leur objectif de longue date fixé à 0,7 % de ce revenu^a.

Source : OCDE, « Repli de l'aide au développement en 2018, en particulier vers les pays qui en ont le plus besoin ».

^a L'objectif visant à porter l'aide publique au développement à au moins 0,7 % du revenu national brut des pays donateurs a une longue histoire. Cet objectif de 0,7 % du revenu national brut a d'abord été accepté pour la première fois en 1970, puis réaffirmé à plusieurs reprises au plus haut niveau lors des conférences internationales sur l'aide au développement. En 2005, les 15 pays qui étaient membres de l'Union européenne en 2004 ont convenu de parvenir à cet objectif d'ici 2015. Ce dernier a servi de référence pour les engagements politiques pris en 2005 en matière d'accroissement de l'APD par l'Union européenne et le Sommet du G8 de Gleneagles (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) tenu en juillet 2005. Pour de plus amples informations sur l'historique de cet objectif, voir <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/lobjectifde07apdpnb-unhistorique.htm>.

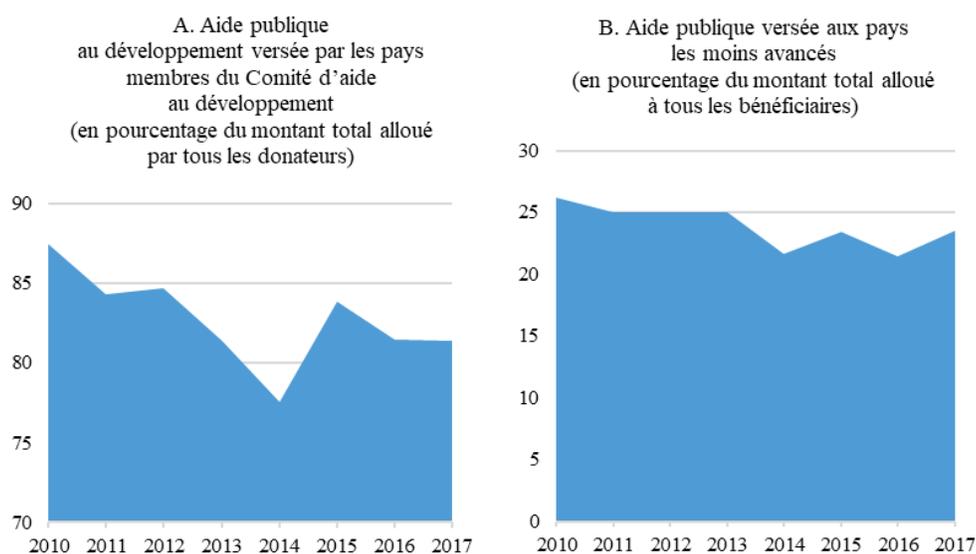
8. Bien que la part des donateurs autres que les pays membres du Comité d'aide au développement dans le montant total de l'aide publique au développement ait augmenté, celle de ces donateurs reste relativement réduite. La lenteur des progrès accomplis dans la diversification de la base des donateurs est allée de pair avec l'absence de progrès dans la concentration de l'aide sur les pays les plus pauvres. Comme le montre la figure II, les pays donateurs membres du Comité d'aide au développement ont continué de représenter 81 % des dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique au développement en 2017 et les pays les moins avancés du monde ont reçu 24 % des dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique au développement en 2017. Ce constat témoigne d'une baisse de la part de l'APD consacrée aux pays les moins avancés depuis 2010 et laisse entendre que l'engagement pris d'accroître l'APD versée aux pays les moins avancés n'est pas tenu.

9. Outre l'objectif d'allouer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide de tous les pays en développement, la plupart des pays membres du Comité d'aide au développement se sont engagés à consacrer de 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut aux pays les moins avancés. Cet engagement remonte à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles en 2001. Par la

suite, il a été intégré aux objectifs du Millénaire pour le développement et également en tant que cible des objectifs de développement durable. Les annexes au présent rapport indiquent le niveau auquel se situent les pays donateurs au regard de ces deux objectifs d'aide. Un nombre limité de pays donateurs membres du Comité d'aide au développement (le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède) et deux pays non membres du Comité d'aide au développement (les Émirats arabes unis et la Turquie) ont dépassé l'objectif poursuivi.

Figure II

Dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique au développement par source et destination, 2010-2017



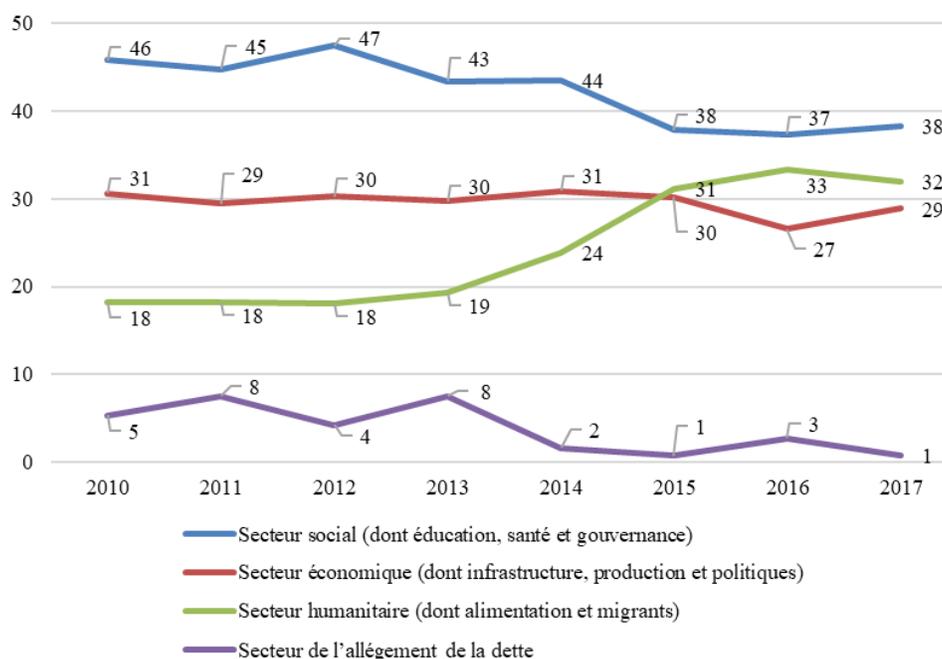
Source: Statistiques de l'OCDE sur le développement international. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/development/financing-sustainable-development/development-finance-data/idsonline.htm.

10. La répartition de l'APD par secteur réaffirme les résultats des rapports précédents selon lesquels l'APD est de plus en plus allouée à des fins humanitaires. La figure III met en évidence qu'une part décroissante de l'APD est affectée au secteur social et à l'allégement de la dette, alors qu'une part sensiblement croissante de l'APD l'est à des fins humanitaires. L'APD consacrée à des fins humanitaires est passée de 18 % en 2010 à 32 % en 2017. Cette augmentation donne à penser qu'une proportion plus grande des ressources est consacrée aux mesures visant à faire face aux crises et qu'une proportion plus réduite est destinée à des fins de développement, ce qui contribue à diminuer le risque de crises futures. Les dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique au développement pour le secteur économique, y compris l'infrastructure et la production, sont restées relativement stables au cours de la période et sont à peu près de 10 points de pourcentage inférieures aux dépenses brutes allouées au titre de l'aide au développement pour le secteur social. Une comparaison systématique entre les engagements d'APD et les dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique au développement révèle un écart relativement important en défaveur du secteur économique. Entre 2010 et 2017, les dépenses brutes allouées au secteur économique ont été, en moyenne, de 6,4 milliards de dollars inférieures aux engagements pris pour chacune des années correspondantes. À titre de comparaison, on a observé un déficit de 0,5 milliard de dollars pour le secteur social et de

0,3 milliard de dollars pour l'APD allouée à des fins humanitaires. L'action relative à la dette a dépassé les engagements pris en la matière de 0,9 million de dollars en moyenne durant toute la période.

Figure III
Dépenses brutes au titre de l'aide publique au développement par grands secteurs, 2010-2017

(En pourcentage du montant total)



Source : Statistiques de l'OCDE sur le développement international. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/sdienligne.htm.

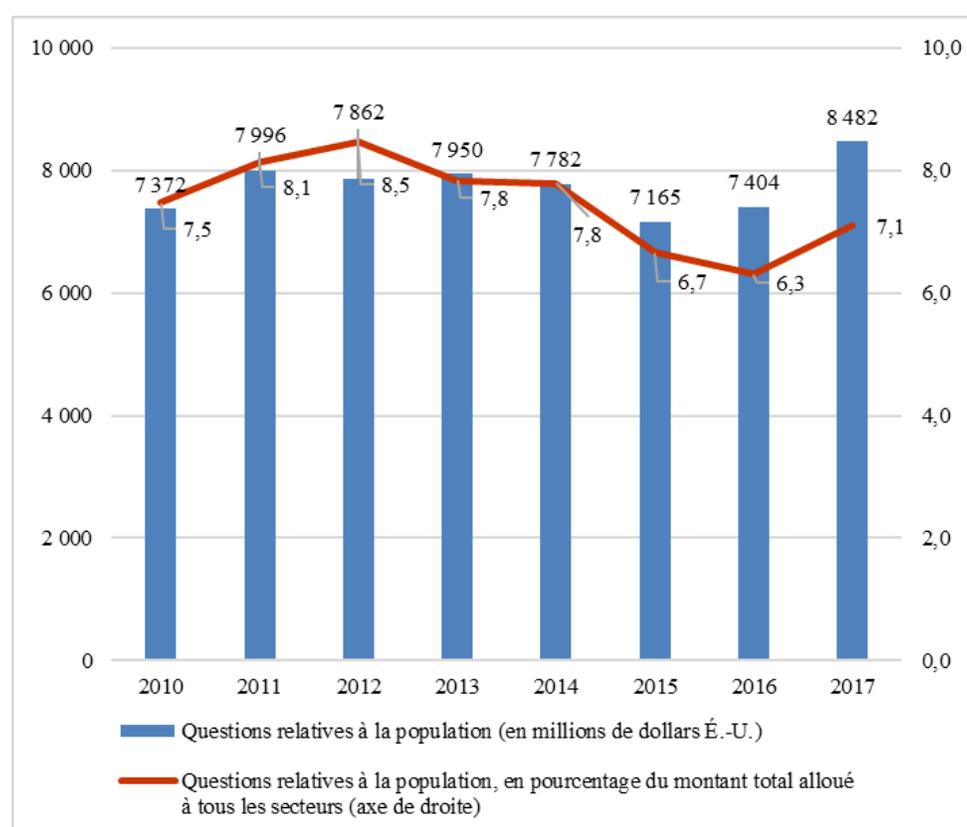
11. Le montant croissant d'APD allouée à des fins humanitaires se reflète également dans l'analyse de l'APD consacrée à l'alimentation, à la nutrition et au développement durable et présentée dans le tableau 4. Il y est montré que la part de l'aide utilisée pour l'alimentation et la nutrition (autre que celle affectée aux crises alimentaires) a pour l'essentiel stagné, alors qu'on observe une augmentation notable de l'aide destinée à la sécurité alimentaire dans des situations d'urgence. De plus, une aide comparativement réduite est allouée au développement de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche.

III. Aide publique au développement pour les composantes chiffrées du Programme d'action

12. En dépit du fait que les dépenses brutes allouées au titre de l'aide au développement se sont stabilisées entre 2016 et 2017, les dépenses brutes allouées au titre de l'aide au développement pour les questions relatives à la population ont augmenté au cours de la période (voir fig. IV). En termes absolus, les dépenses brutes allouées au titre de l'aide au développement s'accroissent depuis 2015 et, en 2017, elles ont atteint leur plus haut niveau depuis 2010. Aujourd'hui, les dépenses d'APD pour les questions relatives à la population représentent environ 8,5 milliards de dollars, soit 7,1 % de l'APD allouée à tous les secteurs.

Figure IV

Dépenses brutes allouées au titre de l'aide au développement par les pays membres du Comité d'aide au développement pour les questions relatives à la population, 2010–2017

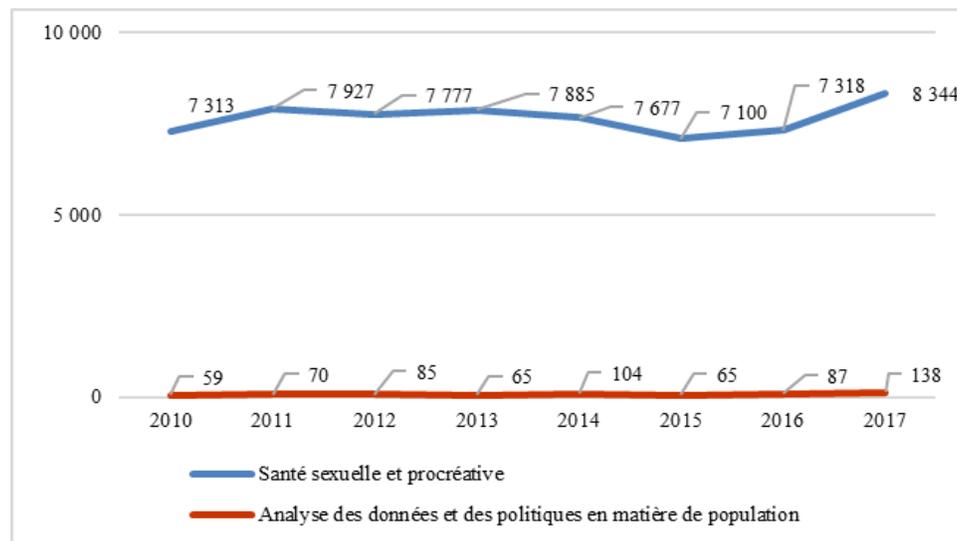


13. Une ventilation des dépenses brutes allouées au titre de l'aide au développement pour les questions relatives à la population par grands secteurs – la santé sexuelle et procréative ainsi que l'analyse des données et des politiques en matière de population – met en évidence une augmentation des dépenses (voir fig. V). Les dépenses d'APD pour ces deux secteurs s'accroissent depuis 2015 mais, depuis 2010, elles ne se sont caractérisées que par de légères variations dans la répartition totale entre les dépenses d'APD allouées à ces secteurs. L'APD affectée à la santé sexuelle et procréative a représenté 99 % de l'APD consacrée à l'analyse des données et des politiques en matière de population entre 2010 et 2016, avant de passer à 98 % en 2017. Entre 2015 et 2016, l'APD allouée à l'analyse des données et des politiques en matière de population a augmenté de 0,3 point de pourcentage, soit une augmentation de 0,9 à 1,2 % du total, et, entre 2016 et 2017, l'APD destinée à l'analyse des données et des politiques en matière de population s'est accrue d'encore 0,4 point de pourcentage, passant ainsi de 1,2 à 1,7 % du total. Il reste à voir si les changements intervenus sont le reflet d'une place plus importante accordée à l'analyse des données et des politiques en matière de population, lesquelles sont essentielles pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

Figure V

Dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique au développement par les pays membres du Comité d'aide au développement pour la santé sexuelle et procréative ainsi que l'analyse des données et des politiques en matière de population, 2010–2017

(En millions de dollars des États-Unis)



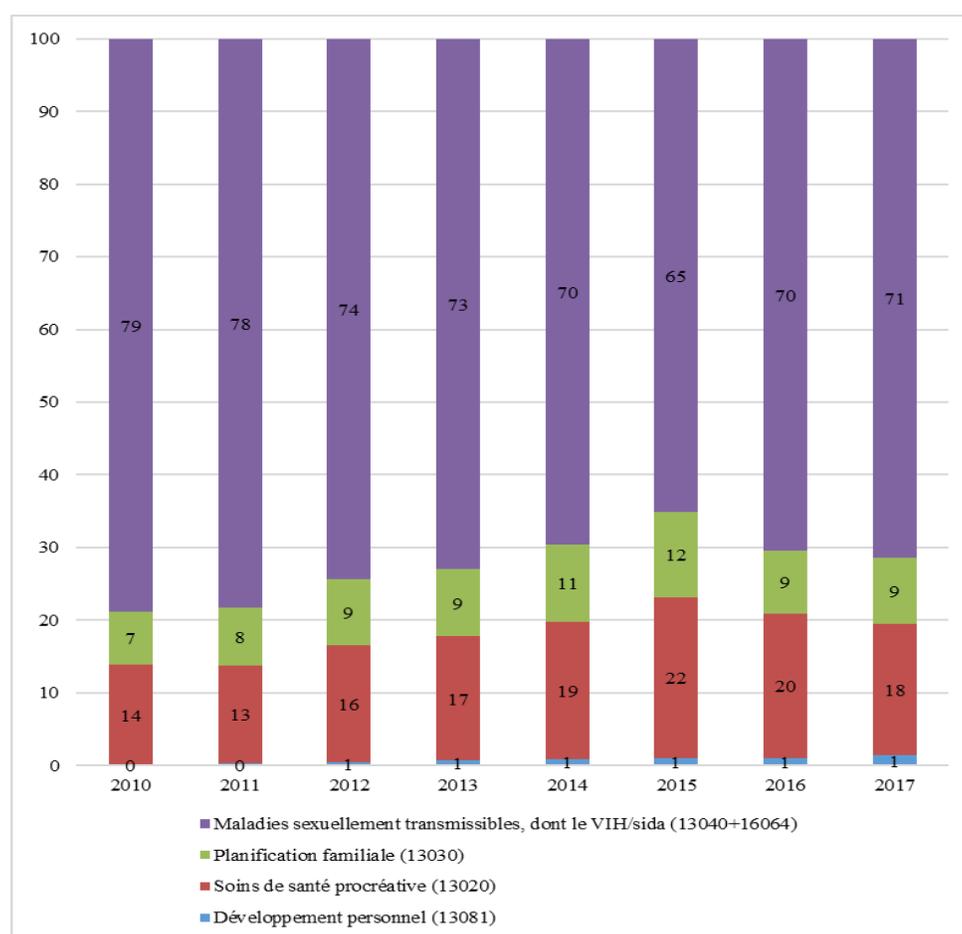
Source : Statistiques de l'OCDE sur le développement international. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/sdienligne.htm.

14. Une ventilation des dépenses brutes allouées au titre de l'aide au développement par les pays membres du Comité d'aide au développement pour les sous-catégories de la santé sexuelle et procréative met en évidence que la part la plus importante de l'APD continue d'être consacrée aux efforts de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, en particulier le VIH/sida (voir fig. VI). La part affectée à cette sous-catégorie est passée d'environ 79 % en 2010 à 65 % en 2015, puis est remontée à 70 % en 2016. Entre 2016 et 2017, elle a gagné un point de pourcentage, passant de 70 à 71 %. Entre 2016 et 2017, l'APD pour la planification familiale s'est légèrement

accrue (passant de 8,7 à 9,1 %), alors que l'APD pour les soins de santé procréative a diminué (passant de 19,9 à 18,1 %). L'APD pour le développement personnel, la population et la santé procréative a également augmenté, passant de 1,1 à 1,4 %, bien qu'à partir de bas niveaux. Ces changements sont toutefois à interpréter avec prudence, en raison des difficultés rencontrées pour délimiter l'aide allouée à ces catégories. Pour un débat sur ces dernières ainsi que sur d'autres questions méthodologiques qui ont donné naissance au nouveau format du présent rapport en matière de flux de ressources, voir le rapport du Secrétaire général sur le flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2018/4).

Figure VI
Répartition des dépenses au titre de l'aide publique au développement allouées par les pays membres du Comité d'aide au développement aux sous-catégories de la santé sexuelle et procréative, 2010-2017

(En pourcentage)



Source : Statistiques de l'OCDE sur le développement international. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/sdienligne.htm.

15. Étant donné l'importance, ainsi que les limites, de l'aide publique des partenaires de développement traditionnels, notamment émanant des pays membres du Comité d'aide au développement, dans le débat sur le financement pour le

développement, l'accent a été mis de plus en plus sur le financement assuré par d'autres partenaires de développement. C'est dans ce contexte que le tableau 1 met en relief l'aide au développement allouée par d'autres donateurs publics, ainsi que par certains donateurs privés, à la santé sexuelle et procréative ainsi qu'à l'analyse des données et des politiques en matière de population. Ce tableau montre que, si les pays donateurs membres du Comité d'aide au développement continuent de représenter la part la plus grande de l'APD consacrée à la santé sexuelle et procréative, les institutions multilatérales, elles, sont des donateurs plus importants que lesdits pays donateurs pour ce qui est de l'APD affectée à l'analyse des données et des politiques en matière de population. En 2017, les institutions multilatérales ont alloué 194 millions de dollars à ce dernier domaine, contre 138 millions de dollars pour les pays donateurs membres du Comité d'aide au développement.

Tableau 1
Dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique au développement par tous les donateurs publics et privés à la santé sexuelle et procréative ainsi qu'à l'analyse des données et des politiques en matière de population, en 2010, 2016 et 2017

	<i>Millions de dollars, valeurs constantes</i>			<i>Part en pourcentage</i>		
	<i>2010</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2010</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
Aide pour la santé sexuelle et procréative (santé sexuelle et procréative)						
Pays membres du Comité d'aide au développement	7 313	7 318	8 344	73,4	72,4	74,5
Pays non membres du Comité d'aide au développement	0	25	2	0,0	0,2	0,0
Institutions multilatérales	2 234	2 158	2 074	22,4	21,3	18,5
Total des donateurs publics	9 547	9 500	10 420	95,9	94,0	93,0
Bill and Melinda Gates Foundation	410	597	591	4,1	5,9	5,3
Autres donateurs privés	0	13	189	0,0	0,1	1,7
Total des donateurs privés	410	610	781	4,1	6,0	7,0
Total des donateurs publics et privés	9 957	10 110	11 201	100,0	100,0	100,0
Aide pour l'analyse des données et des politiques en matière de population						
Pays membres du Comité d'aide au développement	59	87	138	22,1	35,6	40,7
Pays non membres du Comité d'aide au développement	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Institutions multilatérales	200	154	194	75,3	63,4	57,1
Total des donateurs publics	259	241	332	97,4	99,0	97,8
Bill and Melinda Gates Foundation	7	2	3	2,6	1,0	1,0
Autres donateurs privés	0	0	4	0,0	0,0	1,2
Total des donateurs privés	7	2	7	2,6	1,0	2,2
Total des donateurs publics et privés	266	243	339	100,0	100,0	100,0

Source : Statistiques de l'OCDE sur le développement international. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/sdienligne.htm.

16. Complétant le tableau 1, dont la partie supérieure indique l'aide allouée par les donateurs publics et privés à la santé sexuelle et procréative en termes absolus, le tableau 2 indique celle que consacrent les donateurs publics et privés à la santé sexuelle et procréative par femme en âge de procréer (de 15 à 49 ans) dans les pays en développement. Au cours de la période 2010-2017, les dépenses brutes allouées au titre de l'aide au développement pour la santé sexuelle et procréative par femme en âge de procréer ne se sont accrues que légèrement, en raison de la croissance constante de cette cohorte de population. En 2017, les dépenses brutes allouées au titre de l'aide au développement par les donateurs publics et privés ont atteint 6,98 % dollars par femme en âge de procréer, soit une augmentation par rapport au niveau de 2016 où ces dépenses s'élevaient à 6,35 dollars.

Tableau 2

Dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique au développement pour la santé sexuelle et procréative par femme en âge de procréer (de 15 à 49 ans) dans les pays en développement, en 2010, 2016 et 2017

	Millions de dollars, valeurs constantes			Part en pourcentage		
	2010	2016	2017	2010	2016	2017
Pays membres du Comité d'aide au développement	4,88	4,60	5,20	73,4	72,4	74,5
Pays non membres du Comité d'aide au développement	0,00	0,02	0,00	0,0	0,2	0,0
Institutions multilatérales	1,49	1,36	1,29	22,4	21,3	18,5
Total des donateurs publics	6,37	5,97	6,49	95,9	94,0	93,0
Bill and Melinda Gates Foundation	0,27	0,37	0,37	4,1	5,9	5,3
Autres donateurs privés	0,00	0,01	0,12	0,0	0,1	1,7
Total des donateurs privés	0,27	0,38	0,49	4,1	6,0	7,0
Total des donateurs publics et privés	6,64	6,35	6,98	100,0	100,0	100,0

Source : Statistiques de l'OCDE sur le développement international ; Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *World Population Prospects 2019 : Highlights* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.XIII.4).

17. Parmi les donateurs privés, si la Bill and Melinda Gates Foundation a vu certes baisser sa part de donations privées allouée à la santé sexuelle et procréative ainsi qu'à l'analyse des données et des politiques en matière de population, elle reste cependant, d'une manière générale, le donateur privé le plus important en termes d'aide aux questions relatives à la population. En 2017, cette fondation a représenté environ 76 % de toutes les donations privées dans ce domaine, accusant ainsi un recul par rapport à 2016 où elle se situait à 98 %. De même, si sa part dans les donations privées allouées à l'analyse des données et des politiques en matière de population était de 100 % jusqu'en 2016, elle est tombée à 45 % en 2017. En 2017, les principaux donateurs privés dans le domaine de la santé sexuelle et procréative étaient la Children's Investment Fund Foundation, la David and Lucile Packard Foundation, la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, la Wellcome Trust et la William and Flora Hewlett Foundation, qui ont alloué chacune plus de 10 millions de dollars à la santé sexuelle et procréative cette année-là. S'agissant des donations privées pour l'analyse des données et des politiques en matière de population, la Gates Foundation y a consacré 3,4 millions de dollars en 2017, et l'autre donateur le plus important, le Hewlett Foundation, 3,5 millions de dollars. L'augmentation sensible des donations

privées en faveur des questions relatives à la population, en particulier la santé sexuelle et procréative, résulte probablement en partie des changements intervenus en matière de déclaration. De nombreux donateurs privés n'ont commencé que récemment à déclarer leurs donations en vue de leur intégration à la base de données de l'OCDE, même s'ils sont depuis longtemps des acteurs clés dans ce domaine.

18. Si l'aide des donateurs publics et privés allouée aux questions relatives à la population est essentielle, elle ne suffit pas pour répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, éliminer les décès maternels évitables et éradiquer la violence fondée sur le genre. Certaines recherches récentes ont évalué la réalisation à l'échelle mondiale de ces objectifs à 263,4 milliards de dollars au cours de la période 2020–2030 (voir encadré 2).

Encadré 2

Coût estimé pour répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, éliminer les décès maternels évitables et éliminer la violence fondée sur le genre et toutes les pratiques néfastes

Pour marquer le vingt-cinquième anniversaire du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et parallèlement au cinquantième anniversaire du Fonds des Nations Unies pour la population, la communauté mondiale s'est réunie du 12 au 14 novembre 2019 à l'occasion du Sommet de Nairobi. Les participants à cette conférence de haut niveau ont mobilisé la volonté politique et se sont efforcés d'accroître les engagements financiers jusqu'aux niveaux requis pour pouvoir mettre pleinement en œuvre le Programme d'action. Dans le cadre de ce Sommet, des travaux de recherche ont été présentés sur les coûts prévus et le déficit de financement liés à la réalisation de trois résultats transformateurs et axés sur les personnes : a) éliminer les décès maternels évitables ; b) répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; c) éradiquer la violence fondée sur le genre et toutes les pratiques néfastes, notamment les mutilations génitales féminines et le mariage précoce, forcé et des enfants. Le tableau ci-après indique le montant total nécessaire pour atteindre de tels objectifs dans les pays considérés prioritaires. Pour répondre à ces défis, des investissements supplémentaires devront venir d'une diversité de sources intérieures et extérieures, publiques et privées, y compris des particuliers.

Coûts estimés, 2020-2030

(En milliards de dollars des États-Unis)

<i>Objectif</i>	<i>Montant total requis</i>	<i>Aide au développement attendue</i>	<i>Besoins d'investissement supplémentaires</i>
Répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale : dans 120 pays en développement, 232 millions de femmes ont des besoins insatisfaits dans le domaine des méthodes modernes de contraception.	68,5	8,6	59,9
Éliminer les décès maternels évitables : dans 120 pays, près de 300 000 femmes meurent chaque année des suites d'un accouchement, en général pour des causes évitables.	115,5	11,9	103,6

Objectif	Montant total requis	Aide au développement attendue	Besoins d'investissement supplémentaires
Éradiquer la violence fondée sur le genre et en finir avec les taux élevés de ce type de violence. Modélisation centrée sur 132 pays prioritaires.	42,0	9,5	32,5

Sources : Pour les besoins non satisfaits en matière de méthodes modernes, voir Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, « Estimates and Projections of Family Planning Indicators 2019 », disponible à l'adresse suivante : www.un.org/en/development/desa/population/theme/family-planning/cp_model.asp. Pour l'estimation des coûts, voir Victoria Chou et al., « Building financing momentum: the investment case for ICPD PoA – costs and gaps », vidéo, 12 novembre 2019, consultable à l'adresse suivante : www.youtube.com/watch?v=V_n4JbMlxaM&list=PL-dwiYFZUlmVB1pHIBJBFKEZYjyi0ssNr.

IV. Aide publique au développement allouée au titre de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement durable

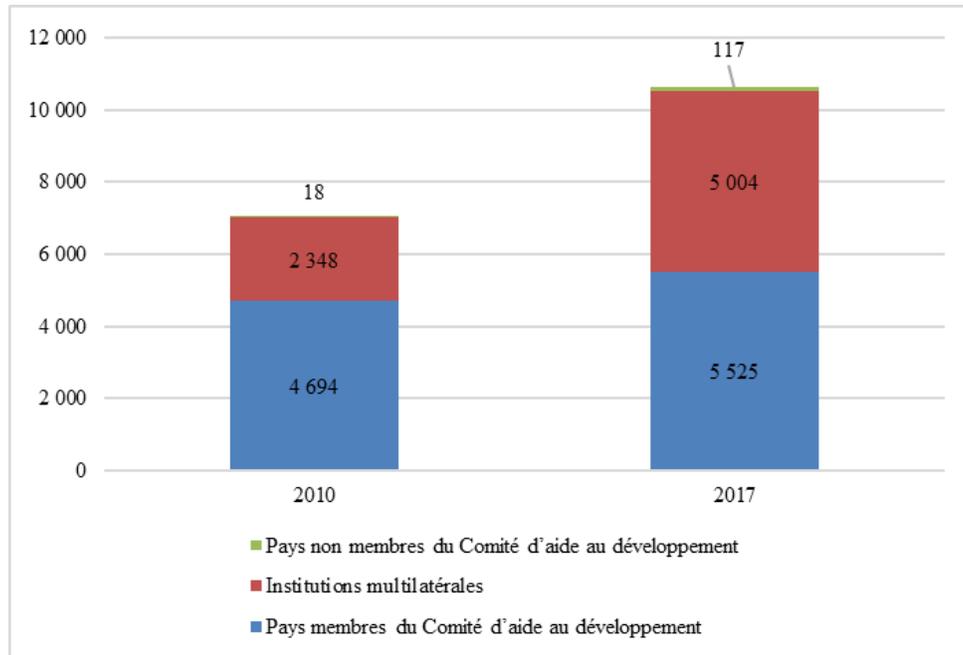
19. Les progrès sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement durable n°2, à savoir éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, sont à apprécier en fonction de huit cibles et de nombreux indicateurs. Un de ces derniers, l'indicateur 2.a.2, mesure le montant total des flux d'aide publique – dont l'APD, ainsi que les autres flux d'aide publique – allouée au développement de l'agriculture dans les pays en développement³. Selon les données de l'OCDE, l'APD représentait 71 % du montant total des flux d'aide publique en 2010, contre 67 % en 2017. En 2017, 52 % de l'APD pour l'agriculture provenait des pays membres du Comité d'aide au développement, 1 % des pays non membres du Comité d'aide au développement et 47 % des institutions multilatérales. Au cours de la même année, pas moins de 98 % des autres flux d'aide publique provenaient des institutions multilatérales. La figure VII indique l'APD allouée à l'agriculture par les pays membres du Comité d'aide au développement, les pays non membres du Comité d'aide au développement et les institutions multilatérales⁴. Il est à noter que l'aide affectée à ce secteur s'est considérablement accrue, en particulier grâce aux institutions multilatérales. Toutefois, elle reste faible par rapport au soutien accordé par les pays développés à leur propre secteur agricole. Pour mettre en évidence cette différence, la figure VIII présente une comparaison entre, d'une part, une estimation de l'aide totale accordée par les pays de l'OCDE à leur propre secteur agricole et, d'autre part, l'APD fournie par les pays de l'OCDE et les pays membres du Comité d'aide au développement.

³ Les autres flux d'aide excluent les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et sont considérés comme des transactions par le secteur public qui ne répondent pas aux conditions applicables à l'APD, soit parce qu'ils ne visent pas essentiellement le développement, soit parce qu'ils ne sont pas suffisamment concessionnels. Voir [www.oecd.org/dac/stats/documentupload/DCDDAC\(2016\)3FINAL.pdf](http://www.oecd.org/dac/stats/documentupload/DCDDAC(2016)3FINAL.pdf), par. 24. Le secteur de l'agriculture est défini par le Comité d'aide au développement et comprend tous les codes-secteur du Système de notification des pays créanciers de la série 311. Voir <http://www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/codes-objetclassificationsectorielle.htm>.

⁴ Conformément au Système de notification des pays créanciers de l'OCDE, l'agriculture se voit assignée le code-secteur 311.

Figure VII
Aide publique au développement allouée à l'agriculture par les pays membres du Comité d'aide au développement, les pays non membres du Comité d'aide au développement et les institutions multilatérales, 2010 et 2017

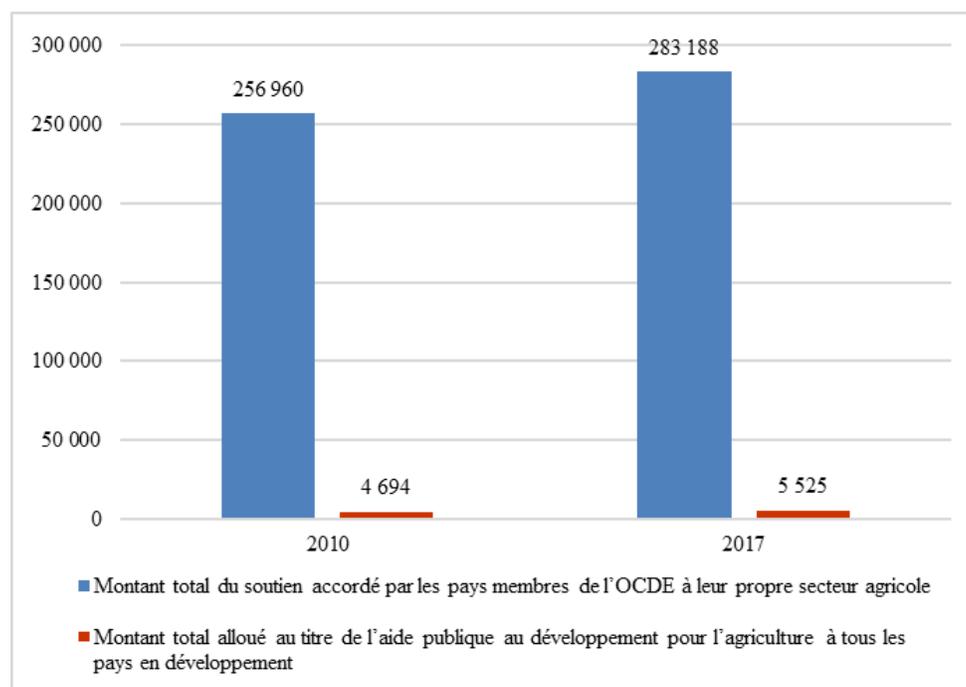
(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Statistiques de l'OCDE sur le développement international, tableau 5. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/sdienligne.htm.

Figure VIII
Montant total du soutien à l'agriculture accordé par les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques à leur propre secteur agricole par rapport à l'aide publique au développement allouée par ces pays à l'ensemble des pays en développement, 2010 et 2017

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Données de l'OCDE relatives au soutien à l'agriculture, disponible à l'adresse suivante : <https://data.oecd.org/fr/agrpolicy/soutien-a-l-agriculture.htm>, et Statistiques de l'OCDE sur le développement international, tableau 5, disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/sdienligne.htm.

Note : Le soutien à l'agriculture est défini comme la valeur monétaire annuelle des transferts bruts à l'agriculture des consommateurs et des contribuables découlant des mesures d'aide à l'agriculture, quels que soient leurs objectifs ou leurs incidences économiques. Cela englobe l'estimation du soutien total, mesuré en pourcentage des recettes agricoles brutes ; l'estimation du soutien aux consommateurs mesuré en pourcentage de la consommation de produits agricoles ; et l'estimation du soutien aux services d'intérêt général, mesuré en pourcentage du soutien total. Le soutien à l'agriculture est aussi exprimé en termes monétaires (en dollars des États-Unis ou en euros). Pour de plus amples détails, voir <https://data.oecd.org/fr/agrpolicy/soutien-a-l-agriculture.htm>.

20. Les tendances générales des flux d'aide publique allouée à l'agriculture masquent toutefois des différences entre les aides accordées à certains secteurs. L'analyse qui suit présente une ventilation de l'aide et des flux d'aide publique sur la base du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. De plus, elle indique les aides affectées à des secteurs extérieurs à celui de l'agriculture, tel qu'il est défini par les codes-objet de l'OCDE, mais qui ont néanmoins une incidence importante sur le développement agricole durable. Cela englobe, par exemple, les aides consacrées à la lutte contre l'insécurité alimentaire, ainsi que les aides destinées à assurer la conservation et la bonne gestion des ressources naturelles. De plus, il est important de noter que la sécurité alimentaire est tributaire d'autres facteurs dont il n'est pas tenu compte ici, à commencer par le revenu moyen des ménages. Les ménages les

plus pauvres dépensent la part la plus grande de leur revenu pour l'alimentation, et tout manque à gagner dans le revenu d'un ménage expose ce dernier à une insécurité alimentaire aiguë. La lutte contre la pauvreté, par le biais d'un travail décent et des mécanismes appropriés de protection sociale, est donc étroitement liée à la sécurité alimentaire.

21. Le tableau 3 compare les aides allouées à la sécurité alimentaire dans des situations d'urgence et de non urgence avec celles qui sont destinées au développement du secteur primaire, dont l'agriculture, la pêche et la foresterie. En termes absolus, l'aide consacrée à ces secteurs a augmenté entre 2010 et 2017, mais elle s'est accrue surtout en matière de crises alimentaires et de développement agricole. Si l'aide accordée à la sécurité alimentaire autre que dans des situations d'urgence a augmenté d'environ 2 % au cours de cette période, celle qui est allouée à la sécurité alimentaire dans des situations d'urgence s'est accrue de 68 %. Ce constat correspond bien à l'analyse présentée à la figure VI, qui a mis en évidence un bond considérable de l'aide allouée à des fins humanitaires⁵.

Tableau 3

Dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique par les donateurs publics et privés pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que pour le développement du secteur primaire, par secteur, 2010 et 2017

Secteur	Valeur		Pourcentage		Évolution
	(en millions de dollars constants des États-Unis)		(en pourcentage de tous les secteurs)		(en points de pourcentage)
	2010	2017	2010	2017	2010 to 2017
Tous les secteurs (1000)	141 250	198 925	100	100	0,0
Sécurité alimentaire et nutrition	3 811	5 595	2,7	2,8	0,1
Situations de non urgence (12240+520)	1 222	1 246	0,9	0,6	-0,2
Situations d'urgence (5304+72040)	2 588	4 348	1,8	2,2	0,4
Développement du secteur primaire (310)	7 577	9 899	5,4	5,0	-0,4
Agriculture (311)	6 612	8 428	4,7	4,2	-0,4
Foresterie (312)	689	836	0,5	0,4	-0,1
Pêche (313)	276	635	0,2	0,3	0,1

Source : Statistiques de l'OCDE sur le développement international. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/sdienligne.htm.

22. Si l'aide consacrée à l'agriculture, à la foresterie et à la pêche s'est accrue en termes de valeur entre 2010 et 2017, elle a baissé ou est restée stable en pourcentage du total de l'aide. De plus, l'aide accordée à ces secteurs demeure faible. En 2017, l'aide destinée au développement agricole n'a représenté que 4,2 %, celle pour la foresterie 0,4 % et celle pour la pêche seulement 0,3 % du total des aides allouées par les donateurs publics et privés.

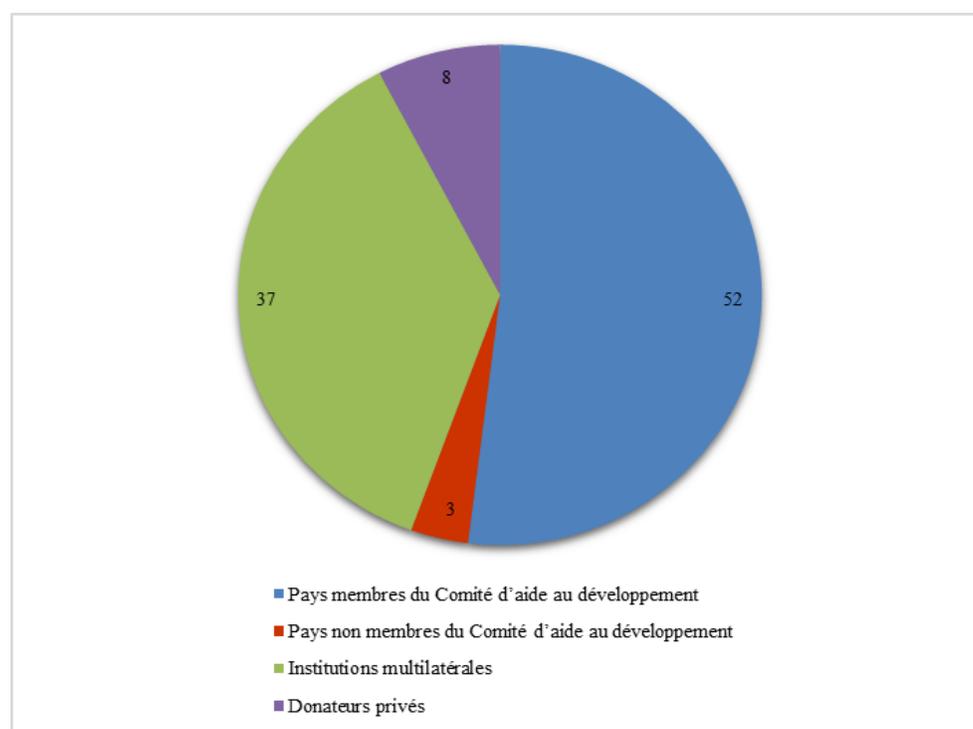
⁵ Si la base de données de l'OCDE permet théoriquement une ventilation supplémentaire de l'aide destinée à la sécurité alimentaire, par exemple en tenant compte du code-objet « alimentation scolaire », la base de données de l'OCDE n'indiquait au moment de la rédaction du présent document aucune valeur pour ces niveaux de ventilation plus affinés.

23. Selon les données de l'OCDE, les donateurs privés ne s'emploient pas en matière de sécurité alimentaire à stimuler ce domaine ainsi que la nutrition lorsqu'il s'agit de mesures générales liées à des situations de non urgence, pas plus qu'ils ne s'efforcent d'assurer la sécurité alimentaire en cas de crise pour ce qui est des mesures liées à des situations d'urgence. Toutefois, ils s'intéressent bel et bien au secteur primaire – en particulier à l'agriculture et à la pêche et, dans une moindre mesure, à la foresterie – et ont accru leurs aides dans ces secteurs au cours des dernières années. En 2017, si le secteur privé représentait 2 % de l'aide totale au développement, 8 % de son aide totale était consacrée au secteur primaire. À titre de comparaison, durant la même année, les pays non membres du Comité d'aide au développement ne représentaient que 3 % de l'aide totale allouée au secteur primaire (voir fig. IX).

Figure IX

Part des donateurs publics et privés dans les dépenses brutes allouées au titre de l'aide aux secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche, 2017

(En pourcentage)



Source : Statistiques de l'OCDE sur le développement international. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/sdienligne.htm.

24. Le tableau 4 indique les dépenses brutes allouées au titre de l'aide au développement par les pays donateurs membres du Comité d'aide au développement pour des secteurs ayant eu une incidence directe sur la sécurité alimentaire et la production agricole au cours des années 2010 et 2017. Les parts d'APD dévolues à la production et au traitement, aux services et apports aux entreprises, ainsi qu'à la recherche, à la vulgarisation et à la formation ont peu évolué au cours de cette période ; celle qui est destinée à l'élaboration des politiques et à la gouvernance a légèrement baissé, étant donné la diminution de l'APD pour les politiques environnementales et la gouvernance ; et la part d'APD affectée à la conservation et à la gestion des ressources naturelles s'est accrue. De ce fait, un volume plus

important d'investissements a été alloué à des éléments qui appuient le développement durable plus largement et qui sont des incidences importantes mais moins directes sur la production agricole. L'APD allouée par les pays membres du Comité d'aide au développement pour les services d'appui et apports aux entreprises n'a représenté que 2 % du total en 2017, alors que l'APD allouée par ces pays pour la recherche, la vulgarisation et la formation a atteint le même niveau. Malgré ces évolutions, la part la plus grande des aides – 26,7 % de toute l'APD par secteur en 2010 et 23,9 % de l'APD par secteur en 2017 – a été consacrée aux politiques et à la gouvernance. Si un tel volume d'aide joue un rôle déterminant pour la gestion d'un large éventail de risques systémiques qui menacent la sécurité alimentaire (voir encadré 3), il est en soi insuffisant pour stimuler durablement la production agricole. Des aides plus importantes en matière de production et de traitement, d'appui et d'apports aux entreprises, ainsi que de recherche, de vulgarisation et de formation, outre pour la gestion et la conservation des ressources naturelles, sont essentielles pour assurer la sécurité alimentaire.

Tableau 4

Dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique au développement par les pays membres du Comité d'aide au développement pour le développement du secteur primaire, par secteur, 2010 et 2017

Secteur	Valeur		Pourcentage		Évolution
	<i>(en millions de dollars constants des États-Unis)</i>		<i>(en pourcentage de tous les secteurs)</i>		<i>(en points de pourcentage)</i>
	2010	2017	2010	2017	2010 a 2017
Tous les secteurs	27 959	28 092	100	100	0,0
Production et traitement	2 314	2 486	8,3	8,8	0,6
Agriculture (31120+31161+31162+31163)	1 449	1 894	5,2	6,7	1,6
Foresterie (31220)	324	130	1,2	0,5	-0,7
Pêche (31320)	104	213	0,4	0,8	0,4
Traitement et agro-industrie (23270+31165+31261+32140+32161+ 32161+32163+43050)	437	249	1,6	0,9	-0,7
Appui et apports aux entreprises	428	425	1,5	1,5	0,0
Agriculture (31191+31195)	104	108	0,4	0,4	0,0
Foresterie (31291)	6	0	0,0	0,0	0,0
Pêche (31391)	39	8	0,1	0,0	-0,1
Coopératives et finance (31193+31194)	176	217	0,6	0,8	0,1
Engrais et pesticides (31150+31192+32165+32267)	102	93	0,4	0,3	0,0
Recherche, vulgarisation et formation	1 006	1 139	3,6	4,1	0,5
Agriculture (31166+31181+31182)	693	576	2,5	2,0	-0,4
Foresterie (31281+31282)	17	8	0,1	0,0	0,0
Pêche (31381+31382)	30	12	0,1	0,0	-0,1
Eau (14081)	42	54	0,1	0,2	0,0
Énergie (23181+23182)	30	46	0,1	0,2	0,1
Environnement (41081+41082)	168	383	0,6	1,4	0,8
Transport et stockage (21081)	9	43	0,0	0,2	0,1

Secteur	Valeur		Pourcentage		Évolution
	(en millions de dollars constants des États-Unis)		(en pourcentage de tous les secteurs)		(en points de pourcentage)
	2010	2017	2010	2017	2010 à 2017
Commerce (33181)	18	16	0,1	0,1	0,0
Conservation et gestion des ressources naturelles	2 936	4 597	10,5	16,4	5,9
Terres (31130+41030+41040+43040)	1 430	2 008	5,1	7,1	2,0
Eau (31140+14015+14021+14040)	923	1 274	3,3	4,5	1,2
Conservation énergétique (23183)		181	0,0	0,6	0,6
Déchets et pollution (41020+14050+14022+14032)	583	1 134	2,1	4,0	2,0
Politiques et gouvernance	7 479	6 696	26,7	23,8	-2,9
Agriculture (31110+31164)	942	804	3,4	2,9	-0,5
Foresterie (31210)	235	426	0,8	1,5	0,7
Pêche (31310)	44	72	0,2	0,3	0,1
Eau (14010)	558	659	2,0	2,3	0,3
Énergie (23110+231)	978	1 910	3,5	6,8	3,3
Environnement (41010)	3 186	1 558	11,4	5,5	-5,8
Transport et stockage (21010)	831	391	3,0	1,4	-1,6
Commerce (331)	703	875	2,5	3,1	0,6

Source : Statistiques de l'OCDE sur le développement international. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/sdienligne.htm.

Encadré 3

Tendances et défis actuels en matière de durabilité des secteurs alimentaires et agricoles : parcours alternatifs d'ici à 2050 pour l'alimentation et l'agriculture

Tendances. Un certain nombre de tendances mondiales caractérisent les secteurs alimentaires et agricoles aux niveaux local et mondial^a. La population de la planète devrait atteindre près de 10 milliards d'habitants d'ici à 2050, d'où une demande agricole accrue, alors que la croissance des revenus des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire va accélérer la consommation de viande, de fruits et de légumes, nécessitant par là même une évolution de la production à la hauteur de ce phénomène. La satisfaction de ces demandes accrues par des systèmes d'élevage intensifs traditionnels à forte intensité d'intrants va se traduire par une concurrence plus vive pour l'obtention de ressources naturelles, une perte supplémentaire de la biodiversité et une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, une plus grande déforestation, une plus large dégradation des terres, ainsi que par une résistance supérieure des parasites et des maladies aux antimicrobiens. De plus, le nombre de victimes de la faim augmente à nouveau, plus de 820 millions de personnes souffrant de la faim de manière chronique et 2 milliards de personnes souffrant de malnutrition. Les inégalités subsistent partout dans le monde, ce qui entrave l'élimination de la pauvreté, alors que des secteurs essentiels de l'alimentation, depuis l'approvisionnement des intrants jusqu'à la distribution des produits alimentaires, évoluent vers une plus grande

intensité de capital, une intégration verticale et une concentration entre les mains de quelques-uns. Les petits producteurs et les ménages sans terre sont les grands perdants de cette situation et tentent, de plus en plus, de trouver un emploi en dehors de l'agriculture, alors que les conflits, les crises et les catastrophes naturelles, étant donné leur importance, perturbent l'accès à l'alimentation, sapent les systèmes de protection sociale et font retomber de nombreuses personnes dans la pauvreté et la faim, amplifiant ainsi les migrations du désespoir et les besoins en aide humanitaire.

Défis. Ces tendances posent une série de défis dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture :

Stabilité et durabilité de l'offre de produits alimentaires. Comme l'agriculture conventionnelle n'est pas durable, il faut mettre en place des systèmes novateurs qui permettent de préserver et d'améliorer la base de ressources naturelles, tout en accroissant la productivité. Pour ce faire, il faut engager des investissements massifs dans les domaines de la recherche, du développement et de la mise en pratique d'approches intégrées, notamment en agro-écologie, en agroforesterie en agriculture intelligente face au climat et en agriculture de conservation, qui s'appuient sur une utilisation appropriée des technologies de l'information et s'inspirent des connaissances autochtones et traditionnelles. Ces améliorations, assorties de réductions drastiques de la consommation de combustibles fossiles dans l'ensemble de l'économie et en particulier dans l'agriculture, contribueront également à lutter contre les changements climatiques et l'intensification des risques naturels, qui pèsent déjà de manière disproportionnée sur les régions où l'insécurité alimentaire est la plus grande.

Durabilité de l'accès aux ressources alimentaires et de leur utilisation. L'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim passe, à la fois entre les pays et à l'intérieur des pays, par la lutte contre les inégalités sur les plans des revenus, des perspectives d'avenir et de la propriété des biens de production, notamment en matière de propriété foncière. Les stratégies de croissance favorables aux pauvres, associées à un système de protection sociale, amélioreront l'accès aux ressources alimentaires ainsi que leur utilisation et leur qualité nutritionnelle, tout en augmentant les perspectives d'investissement dans les zones rurales et en permettant de s'attaquer aux causes profondes des migrations. Toutefois, une croissance favorable aux pauvres doit aller au-delà de l'agriculture en favorisant à l'échelle de l'ensemble de l'économie la création d'emplois et la diversification des revenus.

Une gouvernance à tous les niveaux (défis systémiques). Une collaboration internationale élargie et une meilleure gouvernance sont nécessaires pour, notamment, protéger les biens publics mondiaux tels que le climat, les océans et les forêts ; prévenir les conflits et le pillage des ressources grâce à un développement inclusif et équitable ; empêcher toute concentration excessive des marchés de l'alimentation et de l'agriculture, les monopoles dans le secteur des technologies de l'information ainsi que le contrôle, la gestion et l'exploitation abusifs des données massives ; protéger contre la concurrence déloyale en matière de commerce les pays qui adoptent des normes environnementales et sociales plus strictes ; lutter contre les nouvelles menaces transfrontalières qui pèsent sur les systèmes

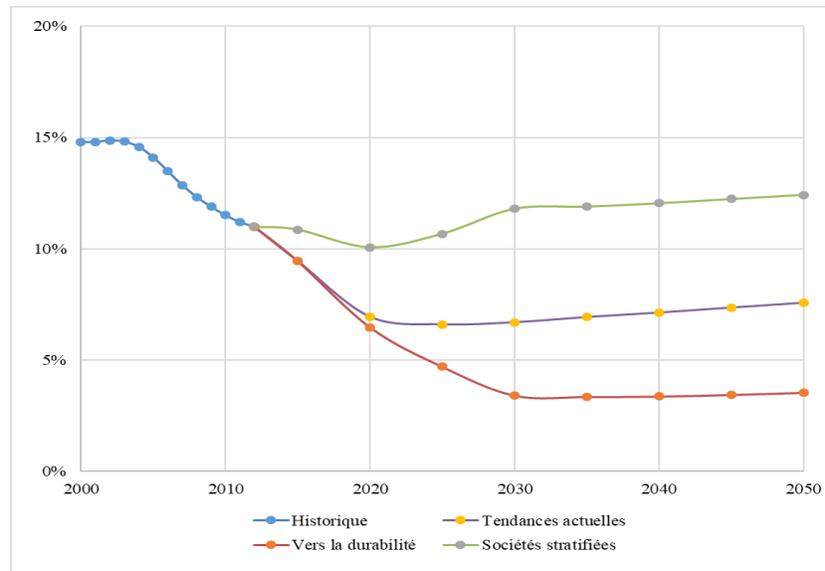
alimentaires et agricoles, telles que la résistance accrue des parasites et des maladies aux antimicrobiens.

Parcours alternatifs d'ici à 2050. L'avenir des systèmes alimentaires et agricoles va dépendre de la mesure dans laquelle ces défis seront relevés à l'aide des stratégies et des politiques mises en œuvre aux niveaux national et mondial. L'étude des possibilités offertes demain à ces systèmes a conduit l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à envisager trois scénarios alternatifs d'ici à 2050. Le premier, intitulé « tendances actuelles », est celui dans le cadre duquel, en dépit de certains efforts, plusieurs défis importants, dont celui posé par les changements climatiques, restent sans réponse tout en ayant marqué ces dernières décennies. Le deuxième scénario, intitulé « vers la durabilité », se caractérise par la mise en œuvre de politiques dynamiques visant à réaliser des systèmes alimentaires et agricoles plus durables et par le déploiement d'efforts pour atténuer les changements climatiques. Intitulé « sociétés stratifiées », le troisième scénario est celui où l'exacerbation des inégalités entre pays et entre couches sociales se traduit par un très faible niveau d'innovation et par une intensification des changements climatiques^b.

Les résultats obtenus par la FAO, qui correspondent à ceux d'autres études, mettent en évidence qu'afin de répondre au surcroît de demande lié à l'évolution démographique et à la croissance des revenus, la production agricole mondiale devra augmenter, même si l'ampleur de cet accroissement dépend de choix alimentaires. L'augmentation nécessaire de la production agricole ainsi que l'utilisation des ressources naturelles et la production d'émissions des gaz à effet de serre qui iront de pair avec elle peuvent être considérablement limitées, entre autres par la réduction de la consommation de viande et autres produits de l'élevage (notamment dans les pays à revenu élevé et en Chine) et par la réduction du gaspillage et des pertes alimentaires au cours des phases de stockage après récolte, traitement, distribution et consommation. À l'échelle mondiale, un scénario du type « tendances actuelles » se soldera par une sous-alimentation et une malnutrition de grande ampleur d'ici à 2050. La situation pourra même s'aggraver si les inégalités en matière de répartition des revenus, d'accès aux possibilités de rémunération, notamment liées à un emploi, et de droits aux services de base devaient encore se creuser (voir figure).

Prévalence mondiale de la sous-alimentation : historique et projections, 2000–2050

(En pourcentage)



Sur la voie de la réalisation de systèmes alimentaires et agricoles durables, les prix alimentaires augmenteront probablement si l'ensemble des coûts de production et de consommation est pris en compte, y compris en termes de dégradation des ressources et de production d'émissions de gaz à effet de serre. L'augmentation des prix pourrait certes limiter l'accès des pauvres aux produits alimentaires ; il reste que la viabilité environnementale, la sécurité alimentaire et une amélioration de la nutrition peuvent être assurées parallèlement, comme le montrent plusieurs analyses de scénarios, si une répartition plus équitable des revenus et de l'alimentation entre les pays et à l'intérieur des pays est mise en œuvre. Les politiques de lutte contre les inégalités de répartition des revenus et de l'alimentation sont en effet une partie essentielle du programme d'action nécessaire pour parvenir à la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles.

^a FAO, *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture. Tendances et défis*, Rome, 2017.

^b FAO, *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture. Parcours alternatifs d'ici à 2050*, Rome, 2018. Tous les scénarios partent de l'hypothèse que l'évolution démographique correspondra à la variante moyenne des projections de l'ONU. Les différents scénarios tiennent compte des besoins en calories découlant des changements envisagés dans la structure par âge de la population.

25. Assurer la sécurité alimentaire de la population mondiale constitue un défi redoutable. Pour y parvenir, il faudra s'appuyer sur une approche globale qui permette aux pays de dynamiser leur production agricole, de réduire le gaspillage alimentaire et d'encourager une meilleure alimentation. De plus, les pays devront conserver et mieux gérer les ressources naturelles, ainsi que veiller à ce que les ménages disposent de revenus suffisants. La dégradation et la pollution de l'environnement ont des incidences considérables sur la disponibilité des produits alimentaires et, d'autre part, la réduction de la pauvreté et la sécurité du revenu sont des éléments déterminants de l'accès à l'alimentation.

V. Conclusions et recommandations

26. Comme il a été noté dans le rapport de 2019 présenté à la Commission de la population et du développement (E/CN.9/2019/4), les dépenses brutes allouées au titre de l'aide au développement se sont stabilisées entre 2016 et 2017 ; l'analyse réalisée pour l'année 2020 indique que ces dépenses ont baissé entre 2017 et 2018. Cette baisse a eu des effets particulièrement négatifs sur les pays les moins avancés du monde, ainsi que l'OCDE l'a constaté. À ce jour, seuls quelques pays donateurs atteignent les objectifs d'APD fixés à 0,7 % du revenu national brut pour tous les pays en développement, et de 0,15 à 0,20 % pour les pays les moins avancés, et certains donateurs ont même encore diminué leur aide.

27. L'analyse par secteur des tendances de l'APD, qui repose sur des données de séries chronologiques allant jusqu'en 2017, doit être envisagée dans le contexte plus large de la baisse de cette aide. Même si l'APD pour les questions relatives à la population a augmenté entre 2016 et 2017, il y a donc un risque que ce type d'APD ait diminué entre 2017 et 2018. De même, l'APD pour la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable pourrait être en réalité plus faible en 2018 que celle suggérée par les données de l'APD pour 2017.

Tendances significatives de l'aide publique au développement

28. Nonobstant les mises en garde susmentionnées, l'analyse qui est présentée ici met en évidence certaines tendances significatives. L'évolution de l'aide au développement à des fins humanitaires se poursuit et se reflète dans l'aide destinée à la sécurité alimentaire. L'aide allouée à la sécurité alimentaire en dehors des situations d'urgence a augmenté d'environ 2 % entre 2010 et 2017, alors que celle consacrée à la sécurité alimentaire dans des situations d'urgence s'est accrue de 68 %. Si l'aide humanitaire est de la plus haute importance, l'aide au développement l'est également, étant donné qu'elle permet de renforcer les capacités locales.

29. La diversification de la base des donateurs se poursuit et, outre les pays donateurs membres du Comité d'aide au développement, il existe à présent un nombre croissant de donateurs privés dont témoignent les données disponibles. Il est probable, cependant, que les donateurs non traditionnels ne font à présent que commencer à déclarer leurs activités à l'OCDE aux fins de leur intégration aux bases de données respectives, même si les donateurs sont depuis longtemps actifs dans tel ou tel domaine.

Aide publique au développement versée au titre des questions relatives à la population

30. En 2017, les dépenses brutes allouées au titre de l'aide au développement par les pays membres du Comité d'aide au développement pour la santé sexuelle et procréative se sont élevées à 5,20 dollars par femme en âge de procréer dans les pays en développement, ce qui représente une augmentation de 0,60 dollar par rapport à 2016. Si l'on tient compte de tous les donateurs publics et privés, l'aide affectée à la santé sexuelle et procréative a été de 6,98 dollars par femme en âge de procréer dans les pays en développement. En 2017, les dépenses brutes allouées au titre de l'aide au développement par les pays membres du Comité d'aide au développement pour l'analyse des données et des politiques en matière de population ont atteint 339 millions de dollars, contre 243 millions de dollars en 2016.

31. Les institutions multilatérales font partie des principaux donateurs au titre de l'analyse des données et des politiques en matière de population, alors que les pays membres du Comité d'aide au développement demeurent les donateurs les plus importants au titre de la santé sexuelle et procréative. Toutefois, un nombre croissant

de fondations privées fournissent également une aide aux questions relatives à la population. Malgré cette évolution, la Bill and Melinda Gates Foundation est toujours le plus grand donateur privé en matière de santé sexuelle et procréative, alors que la William and Flora Hewlett Foundation devance légèrement la Gates Foundation dans le domaine de l'aide à l'analyse des données et des politiques en matière de population. En 2017, la Hewlett Foundation a alloué 3,5 millions de dollars et la Gates Foundation 3,4 millions de dollars à l'analyse des données et des politiques en matière de population.

Aide publique au développement versée au titre de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement durable

32. L'aide allouée à la sécurité alimentaire dans des situations d'urgence a connu une augmentation sensible entre 2010 et 2017, et celle destinée au secteur agricole s'est accrue également. Toutefois, l'aide à l'agriculture dans les pays en développement reste, dans l'ensemble, relativement faible, notamment par rapport au montant total du soutien à l'agriculture accordé par les pays développés à leurs propres activités agricoles. En 2017, l'aide destinée au développement agricole dans les pays en développement n'a représenté que 4,2 %, celle consacrée à la foresterie que 0,4 % et celle affectée à la pêche que 0,3 % du montant total de l'aide allouable par secteur par les donateurs publics et privés.

33. Selon les données de l'OCDE, les donateurs privés ne fournissent aucune aide dans le domaine de la sécurité alimentaire. Ils n'offrent aucun soutien aux mesures générales relatives aux situations de non urgence et visant à dynamiser les secteurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition, pas plus qu'ils n'en fournissent dans des situations d'urgence afin d'assurer la sécurité alimentaire en cas de crise. Toutefois, les donateurs privés manifestent un intérêt notable pour le secteur primaire – notamment pour l'agriculture et la pêche, et pour la foresterie dans une moindre mesure – et ont augmenté leurs aides en la matière au cours des dernières années. En 2017, si le secteur privé a représenté moins de 2 % du montant total de l'aide au développement, son aide ne s'est pourtant élevée qu'à 8 % du montant total alloué au secteur primaire. À titre de comparaison, les pays membres du Comité d'aide au développement n'ont représenté, pour la même année 2017, que 3 % du montant de l'aide consacrée au secteur primaire.

34. Pour ce qui est de l'APD versée au titre de la sécurité alimentaire et de la nutrition, les dépenses brutes allouées au titre de l'aide au développement par les pays membres du Comité d'aide au développement pour les questions relatives aux politiques et à la gouvernance ont représenté la part la plus importante de l'APD par secteur en 2017, soit 23,8 %, contre 8,8 % au titre de la production et du traitement, 1,5 % au titre des services et apports aux entreprises, et 4,1 % au titre de la recherche, de la vulgarisation et de la formation.

35. La part des dépenses d'APD par secteur allouées à la conservation et à la gestion des ressources naturelles a atteint 16,4 % en 2017 – soit une augmentation de près de 10 points de pourcentage par rapport au niveau de 2010.

36. Les efforts visant à assurer un accroissement durable de la production agricole devront être complétés par une réduction du gaspillage alimentaire et par une évolution vers des modèles plus viables de consommation alimentaire. Une nutrition équilibrée, qui passe également par une baisse de la consommation de protéines et une augmentation de la consommation de légumes, est importante pour chacun de nous et pour la planète, et essentielle pour la diminution de la sous-alimentation et de l'obésité. L'action menée pour assurer la disponibilité de produits alimentaires sains et nutritifs doit être assortie du souci d'en garantir l'accès, lequel est fondamentalement tributaire du niveau de revenus des ménages qui doit être suffisant.

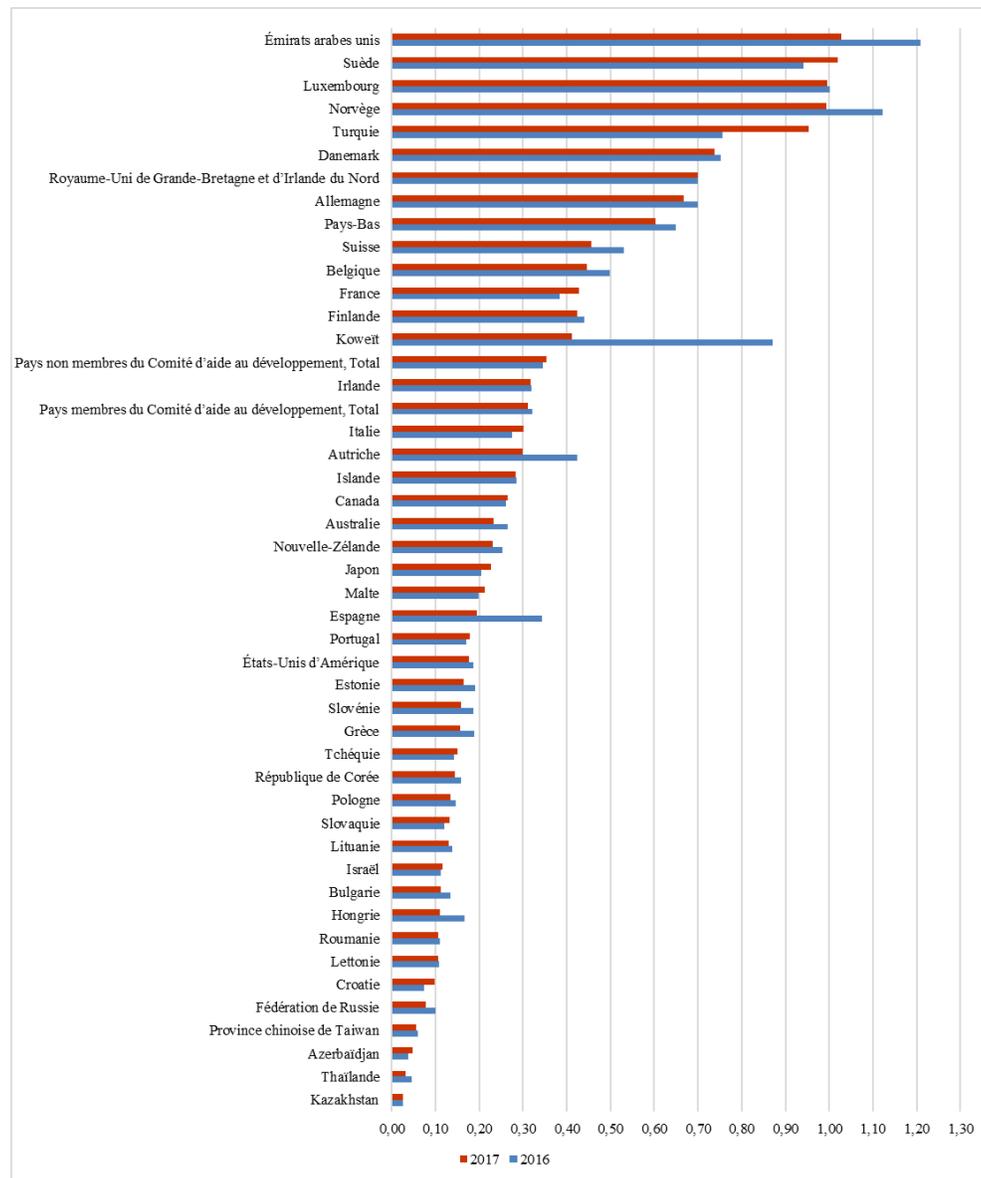
37. La diversification croissante de la base des donateurs va de pair avec la vision inhérente au Programme de développement durable à l'horizon 2030, où l'accent est mis sur la nécessité de s'assurer une large participation des secteurs public et privé au développement. Une augmentation de l'aide au développement allouée par les donateurs non traditionnels qui se ferait aux dépens de celle accordée par les donateurs traditionnels serait toutefois préjudiciable, notamment pour les pays les plus pauvres. Le Secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, a fait observer dans un communiqué de presse que l'affaiblissement de l'aide publique était particulièrement inquiétante car il faisait suite à des données montrant que les apports privés au titre du développement diminuaient également, et que les pays donateurs ne tenaient pas leur engagement pris en 2015 en faveur d'une augmentation du financement du développement, ce qui augurait mal de la réalisation des objectifs de développement durable⁶.

⁶ Voir OECD, « Repli de l'aide au développement en 2018, en particulier vers les pays qui en ont le plus besoin », communiqué de presse, 10 avril 2019. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/developpement/repli-de-l-aide-au-developpement-en-2018-en-particulier-vers-les-pays-qui-en-ont-le-plus-besoin.htm.

Annexe I

Dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique au développement par les pays donateurs membres du Comité d'aide au développement et les pays donateurs non membres du Comité d'aide au développement à tous les bénéficiaires, 2016 et 2017

(En pourcentage du revenu national brut des donateurs)

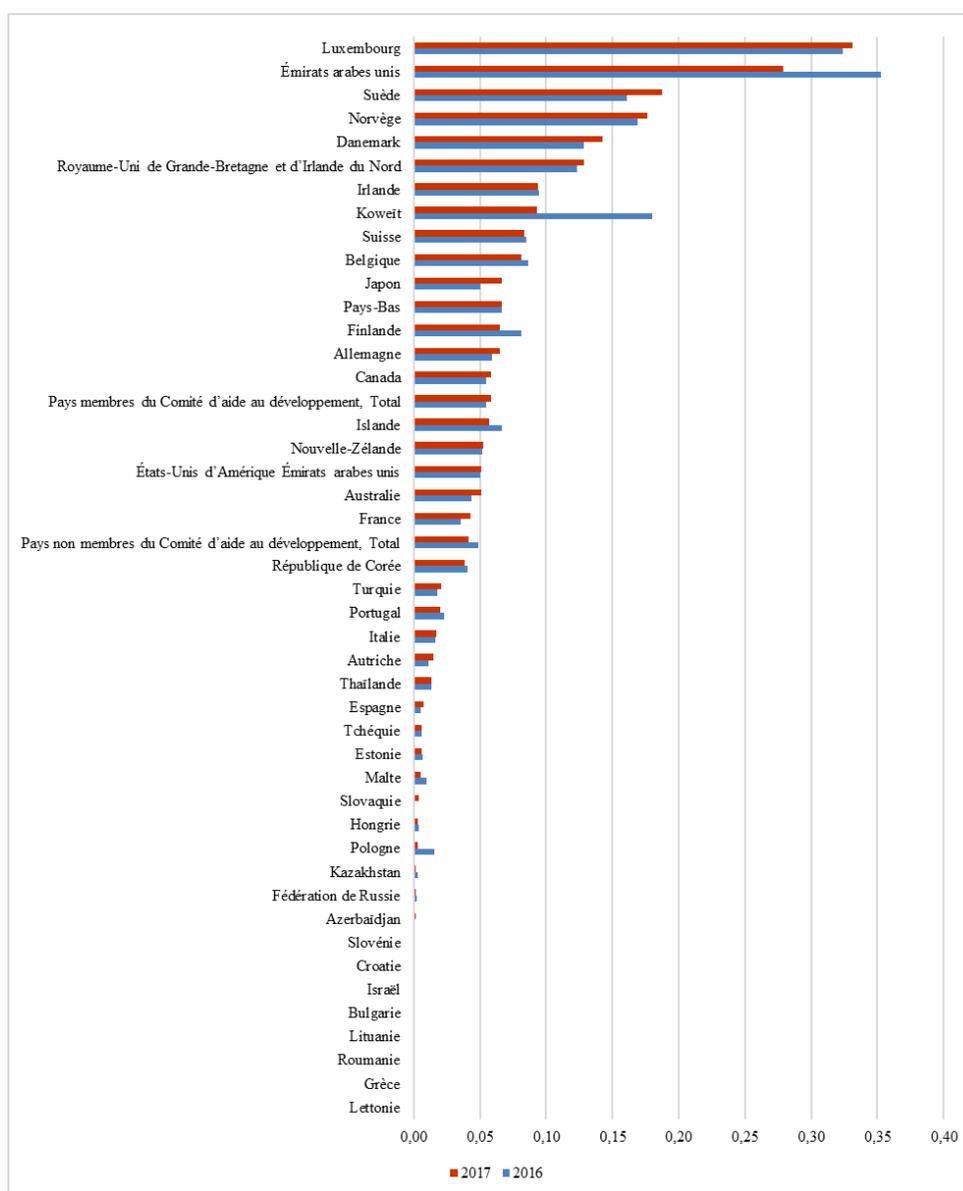


Source : Statistiques de l'OCDE sur le développement international. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/development/financing-sustainable-development/development-finance-data/idsonline.htm.

Annexe II

Dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique au développement par les pays donateurs membres du Comité d'aide au développement et les pays donateurs non membres du Comité d'aide au développement aux pays les moins avancés, 2016 et 2017

(En pourcentage du revenu national brut des donateurs)



Source : Statistiques de l'OCDE sur le développement international. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/development/financing-sustainable-development/development-finance-data/idsonline.htm.